

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT TRENTE-TROISIÈME (533^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 18 FÉVRIER 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13451

**Modification de la Politique relative
à l'admission**

ATTENDU le Règlement général 2 « Les études de premier cycle » de l'Université du Québec;

ATTENDU le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs » de l'Université du Québec;

ATTENDU le Règlement relatif aux études;

ATTENDU les nouvelles réglementations en matière d'immigration du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qui prolongent le délai d'obtention d'un permis d'études et des impacts en regard du processus d'obtention des documents légaux des personnes candidates;

ATTENDU la nécessité de modifier la Politique relative à l'admission afin d'assouplir les conditions pour reporter une admission;

ATTENDU la résolution CERC-8977 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification de la Politique relative à l'admission;

ATTENDU la recommandation du recteur;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Marie-Isabelle Farinas, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' adopter la Politique relative à l'admission modifiée telle qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 20 février 2025